

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>CHEMIN D'ALLEMAGNE</b> <b>« FETES DES VOISINS » - VENDREDI 31 MAI 2024</b> <b>Arrêté n°2024/117</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande de Monsieur Christian CAILLERE domicilié au 15 chemin d'Allemagne et de Madame Claudine GUILY domiciliée au 27 chemin d'Allemagne pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 31 mai 2024 ;

**CONSIDERANT** l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 31 mai 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

**ARRETE**

**Article 1** Monsieur Christiant CAILLERE et de Madame Claudine GUILY, habitants du Chemin d'Allemagne sont autorisés à occuper le chemin situé entre le 10 et le 12 chemin d'Allemagne pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 31 mai 2024.

**Article 2** Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

**Article 3** Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

**Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Monsieur Christian CAILLERE et Madame Claudine GUILY.

Fait à Ifs, le 23 mai 2024



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE